



CAFÉS ITALIENS

LES ATTENTATS ne seraient pas l'œuvre d'un seul groupe

PHOTO D'ARCHIVES LUC LAFORCE

La vague d'attentats au cocktail Molotov contre des cafés italiens de Montréal ces derniers mois ne serait pas l'œuvre d'un seul groupe contre un autre, croit la police de Montréal, qui a toujours une équipe multidivisionnaire assignée au dossier mais qui se heurte à l'omertà du milieu criminel.

Vincent Larouche

larouchev@ruefrontenac.com

Chose certaine, la quinzaine d'attentats sont le reflet de turbulences impliquant une ou plusieurs branches de la mafia italienne à Montréal et des membres de gangs de rue.

« Il y a eu plusieurs hypothèses, que ce soient des Calabrais contre des Siciliens, des Siciliens entre eux, ou du crime organisé italien contre des gangs de rue. Il est bien possible que ce soit toutes ces hypothèses à la fois », a expliqué mardi l'assistant directeur Jacques Robinette, du SPVM.

« Ce n'est pas exact de dire que ce sont tous des événements d'un créneau identique à la solde d'une organisation », précise l'officier, chef du Service des enquêtes spécialisées.

La police a bien arrêté un suspect à la suite d'un des attentats. Il s'agit de Mickendy Démosthène, 18 ans, proche d'un gang de rue, qui s'est livré après la publication d'un avis de recherche. Mais malgré l'insistance des enquêteurs, le

jeune homme est demeuré muet comme une carpe. Impossible de lui faire avouer le nom de ses commanditaires.

« Les lois canadiennes donnent le droit de garder le silence, et c'est ce qu'il a choisi de faire », résume l'assistant directeur Robinette.

L'officier ajoute qu'une équipe d'une vingtaine d'enquêteurs provenant de différentes unités, comme les incendies criminels et la lutte au crime organisé, traitent toujours ce dossier en priorité.

« Un attentat au cocktail Molotov, ça joue sur le sentiment de sécurité de la population. Imaginez les gens qui vivent autour d'un café italien. Il ne faut pas attendre qu'il y ait un meurtre ou une tentative de meurtre pour intervenir », dit-il.

Pour l'instant, les cocktails n'ont pas provoqué de destruction majeure. « Si vous voulez mettre le feu quelque part, vous allez mettre le feu. Il n'y a pas de cocktails qui ont allumé des incendies jusqu'ici. Ce que nous avons jusqu'à maintenant, c'est plutôt de l'intimidation », ajoute le policier.

Une partie du problème viendrait de luttes pour s'approprier le territoire de vente de stupéfiants du trafiquant Sam Faluso, mort en janvier 2009 après avoir été criblé d'une vingtaine de coups de feu. Comme l'avait révélé Rue Frontenac en exclusivité, le gangster de 37 ans contrôlait plusieurs cafés italiens et bars du nord de la métropole.

Des sources proches du milieu ont confié à RueFrontenac.com que Faluso aurait même versé jusqu'à environ 100 000 \$ par semaine en redevances à Francesco Arcadi, dont il était le neveu.

Arcadi est l'un des six lieutenants de Nick Rizzuto qui ont été arrêtés et condamnés avec le patriarche à la suite de l'opération Colisée, en novembre 2006.

* Dans le cas où l'hypothèse d'une lutte entre Calabrais et Siciliens serait confirmée, ce ne serait pas la première fois que ces luttes entre Italiens feraient couler le sang à Montréal. Les rivalités entre les deux groupes avaient culminé en 1978 lorsque le Calabrais Paolo Violi, bras droit du parrain Vic Cotroni, avait été assassiné par des proches de la famille sicilienne des Rizzuto.

Mickendy Démosthène, le seul suspect arrêté dans cette affaire a refusé d'avouer le nom de ses commanditaires.

EN MANCHETTES

Hockey masculin



PHOTO REUTERS

Sport | Vancouver 2010

Pierre Durocher

Le Canada s'amuse

Après avoir eu besoin d'une période de jeu pour retrouver cohésion et synchronisme, les hockeyeurs canadiens ont ouvert la machine pour écraser l'équipe de La Norvège

SUITE EN PAGE 6

Spectacles | Cinéma

Maxime Demers

Dédé à travers les brumes et Grande Ourse dominant la course aux Jutra

À LIRE EN PAGE 5

Sports | Vancouver 2010

Mario Brisebois

Connaissez-vous Maëlle RickOR ?

Maëlle Ricker a un nouveau nom depuis mardi. Il faut maintenant l'appeler Maëlle RickOR ! Moins de 48 heures après ...

SUITE EN PAGE 7



LA POLICE QUI ENQUÊTE SUR LA POLICE : 214 cas, un seul policier accusé

Alors que la protectrice du citoyen soulève des doutes sur les procédures et l'indépendance des enquêtes menées par des policiers sur d'autres policiers, des chiffres obtenus par RueFrontenac.com en vertu de la Loi sur l'accès à l'information démontrent qu'un seul policier a été accusé à la suite des 214 enquêtes du genre menées au Québec depuis 2003.

Daniel Renaud

renaudd@ruefrontenac.com

Ces enquêtes, communément appelées « enquêtes indépendantes », sont prévues dans la loi. Elles sont normalement enclenchées lorsque, à l'issue d'une intervention policière, il y a mort d'homme ou blessé grave, et que des coups de feu sont tirés par des policiers. Mises à part quelques exceptions, ce sont les enquêteurs des Crimes contre la personne de la Sûreté du Québec qui enquêtent lorsqu'un événement du genre implique des policiers de Montréal ou d'autres villes. À l'inverse, ce sont les enquêteurs des Crimes majeurs des polices de Montréal et de Québec qui héritent normalement des dossiers qui impliquent des agents de la SQ.

Des statistiques du ministère de la Sécurité publique obtenues par RueFrontenac.com par le biais de la Loi sur l'accès à l'information démontrent qu'entre le premier janvier 2003 et le sept septembre 2009, il y a eu 214 enquêtes indépendantes.

Dans un seul cas, des accusations ont été portées contre un policier.

En 2004, des accusations de conduite dangereuse ayant causé la mort, négligence criminelle et conduite dangereuse ayant causé des

lésions corporelles avaient en effet été portées contre l'agent Hugo Potvin de la SQ, qui avait bloqué le chemin avec son auto-patrouille à deux jeunes qui roulaient en VTT, le 8 avril 2003, à Saint-Félix-de-Valois. Jean-François Bergeron, 20 ans, avait percuté le véhicule et péri alors que son compagnon, Simon Tellier, était parvenu à éviter l'auto-patrouille mais avait été gravement blessé.

À l'issue d'un procès, l'agent Potvin avait été acquitté par la Cour du Québec en août 2006. En avril 2008, cinq ans après les événements, le Comité de déontologie policière l'avait suspendu pour 60 jours.

Outre ce cas impliquant l'agent Potvin, d'autres dossiers ont été transmis par les policiers enquêteurs à un procureur qui a cependant chaque fois décidé de ne pas porter d'accusation.

Toutes les 30 enquêtes indépendantes menées en 2009 (jusqu'au 7 septembre), 17 de celles effectuées en 2008 et quatre parmi celles menées en 2007 sont toutefois toujours sous enquête, selon les informations fournies par le ministère de la Sécurité publique.

Parmi celles-ci, on retrouve notamment une affaire de drame conjugal, qui a pris fin par un meurtre suivi d'un suicide à Saint-Jean-de-Matha,

le 18 août 2009. Jean-Pierre Jobin, 67 ans, a alors poignardé sa conjointe, Carmen Jobin, 66 ans, alors que le policier de la SQ qui escortait cette dernière venue chercher ses affaires était sorti de la résidence quelques instants pour déplacer son auto-patrouille qui gênait un camion de déménagement.

Parmi les dossiers les plus connus dans lesquels le procureur a décidé de ne pas déposer d'accusation, notons ceux de Fredy Villanueva, tué par un policier de Montréal lors d'une intervention de routine qui a dégénéré à Montréal-Nord en août 2008, et de Claudio Castagnetta, mort après avoir reçu des décharges de taser gun en septembre 2007 à Québec.

L'affaire Villanueva a d'ailleurs incité la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, à se pencher sur le sujet. Dans un rapport de 123 pages déposé mardi, Mme Saint-Germain écrit que la procédure actuellement en vigueur au ministère de la Sécurité publique ne garantit pas que les règles normales d'enquêtes criminelles s'appliquent durant les enquêtes indépendantes. La protectrice met également en doute l'indépendance du processus et recommande de créer un bureau des enquêtes spéciales formé de policiers et de civils.

Par voie de communiqué, le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, a indiqué avoir accueilli favorablement le rapport de la protectrice et s'est dit préoccupé par les enquêtes indépendantes menées par un corps poli-

cier sur un autre corps policier.

Même s'il affirme que les policiers ont l'expertise pour mener à bien ces enquêtes, il reconnaît qu'elles soulèvent un problème de perception dans la population.

« Nous voulons améliorer ce processus par souci de transparence envers le public », ajoute le ministre Dupuis, selon qui le rapport de la protectrice vient alimenter une réflexion entamée depuis déjà un certain temps.

Des résultats étonnants

La Sûreté du Québec est le corps de police qui a fait le plus souvent l'objet d'une enquête indépendante depuis 2003 avec 71 dossiers sur 214, soit 33%. La police de Montréal suit avec 52 enquêtes sur les agissements de ses agents (24%) et la police de Québec avec 16 enquêtes (7%). Ces chiffres n'ont rien d'étonnant puisque ces trois corps de police sont parmi les organisations qui comptent le plus de policiers au Québec.

Ce qui est surprenant toutefois, c'est que l'on retrouve au quatrième rang, ex aequo avec la ville de Gatineau, la police autochtone de Kativik, dont les agents ont fait l'objet de huit enquêtes indépendantes depuis 2003, soit plus que dans des villes importantes telles Longueuil, Laval, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Le territoire autochtone de Kativik est situé au nord du 55e parallèle et compte une quinzaine de villages et autant de petits territoires, regroupant au total 11 600 personnes selon le répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales du Québec. Parmi les villages les plus connus, on retrouve Kuujuaq, Salluit et Inukjuak.

Des poursuites meurtrières

Des suicides ou des tentatives de suicide sont au premier rang des événements qui ont débouché sur des enquêtes indépendantes, soit 56 sur 214, ce qui représente une proportion de 26%.

Les coups de feu tirés par des policiers arrivent au deuxième rang (50 événements, 23,3% des cas), juste devant les poursuites en véhicule ou à pied (49 événements, 22,8%). Les poursuites ont cependant été plus meurtrières avec un total de 28 morts et 32 blessés, alors que les coups de feu tirés par des policiers ont mené au décès de 18 personnes, 31 autres ayant été blessées.

EXCLUSIF

GROS CONTRAT SANS APPEL D'OFFRES DANS LE COMTE DE LA MINISTRE BOULET



QUÉBEC – Une compagnie dont le député libéral provincial Jean-Paul Diamond était à l'époque le principal lobbyiste a obtenu, sans avoir à participer à un appel d'offres public, un contrat d'asphaltage de plus de 840 000 \$ dans la circonscription de la ministre québécoise des Transports.



Un « contrat négocié » de 752 740 \$ a été attribué à l'automne 2007 à Construction et Pavage Maskimo, une firme de Trois-Rivières, en vue de la « correction et couche d'usure à l'enrobé bitumineux sur la route 155, dans la municipalité de Trois-Rives,

circonscription électorale provinciale de Laviolette ». Notons que le total est passé à 792 773 \$, après l'ajout de 40 033 \$ en « imprévus » et « conciliation ».

La ministre des Transports du Québec (MTQ), Julie Boulet, est députée de la circonscription de Laviolette depuis 2003. L'actuel député libéral de Maskinongé, Jean-Paul Diamond, était pour sa part vice-président au développement des affaires chez Maskimo avant d'être élu à l'Assemblée nationale, en décembre 2008.

RueFrontenac.com a demandé au MTQ de préciser pourquoi ce contrat n'avait pas fait l'objet d'un appel d'offres public, alors que les contrats d'une valeur de plus de 500 000 \$ doivent normalement se soumettre à un tel processus.

« C'est dans un secteur où il y a une faible concurrence, a expliqué le porte-parole Mario Saint-Pierre. On ne peut pas inventer des compagnies : s'il y en a d'autres qui ouvrent, elles auront des chances, mais pour l'instant c'est ça la réalité du marché. Les gens de la direction territoriale du ministère connaissent le marché. Et d'une façon ou d'une autre, il faut la faire, cette route. »

Un autre contrat de 658 862 \$ a pourtant été accordé à Maskimo, ce même automne 2007, pour des travaux de « correction, planage et couche d'usure à l'enrobé bitumineux » à La Tuque. Et bien que La Tuque ne soit située qu'à une quarantaine de kilomètres de Trois-Rives, ce contrat a, lui, fait l'objet d'un appel d'offres. Outre Maskimo, les firmes Construction et Pavage Continental et Construction Yvan Boisvert y ont participé.

« Ça se peut qu'il y ait des conditions de concurrence différentes à La Tuque », a fait observer M. Saint-

Pierre, qui a cependant précisé qu'il n'était pas au courant de la situation particulière dans cette localité.

Les registres du Directeur général des élections révèlent que les dirigeants de Maskimo, MM. Alain et Louis Marchand, sont des donateurs du Parti libéral du Québec. Alain Marchand y a contribué pour 8 275 \$ entre 2001 et 2007, alors que Louis Marchand a donné pour 11 225 \$ entre 2003 et 2008. Quant à lui, Jean-Paul Diamond a versé 7 300 \$, entre 2001 et 2008, à la formation politique qui allait devenir la sienne.

Rappelons qu'à la mi-novembre, le Vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, a dénoncé dans un rapport d'enquête le laxisme du MTQ dans l'attribution de ses contrats. Sur la base d'un échantillon de 191 contrats, M. Lachance concluait qu'à « maintes reprises », depuis 2006, le MTQ n'a pas géré les contrats octroyés de façon « satisfaisante par rapport aux règles et procédures ainsi qu'aux saines pratiques de gestion ».

Un agent double du SPVM SÉQUESTRÉ PAR DES MEMBRES DE GANG

Au cours d'une opération qui aurait pu très mal se terminer à la fin janvier, un policier de Montréal expert en infiltrations a été séquestré par trois membres d'un gang de rue liés aux Crips (bleus), a appris Rue Frontenac. L'agent double a pu être secouru à temps et s'en est sorti indemne.

L'incident, qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques pour la sécurité de l'infiltrateur, s'est déroulé dans un immeuble de la rue Lajeunesse, près du métro Henri-Bourassa, à la toute fin du mois.

Le chroniqueur judiciaire Claude Poirier l'a évoqué en termes vagues lors d'une conférence de presse au quartier général du SPVM mardi matin, sans préciser la teneur de l'affaire. Visiblement au courant, l'assistant-directeur Jacques Robinette a préféré ne pas commenter, le reporter et l'officier de police échangeant seulement des regards lourds de signification.

Selon les informations obtenues par Rue Frontenac, rien ne prouve pour l'instant que les membres de gang qui retenaient l'agent double prisonnier aient su qu'il était un policier opérant incognito.

Comme l'agent jouait bien son rôle, ils auraient pu croire qu'ils avaient affaire à un trafiquant de drogue et vouloir le dépouiller de sa marchandise ou de son argent.

Le policier, formé spécialement pour opérer sous de fausses identités au sein des milieux criminels, n'a pas été violenté.

Deux suspects ont été arrêtés dans cette affaire et un autre est toujours recherché. Selon nos sources, les suspects sont jeunes et représentent des joueurs plutôt mineurs au sein des Crips.

Vincent Larouche

HYPOTHÈQUES Plus de peur que de mal

Une chronique de MICHEL VAN DE WALLE | vandewalle@ruefrontenac.com



Après avoir fait circuler toutes sortes de rumeurs peu avant les fêtes à propos du resserrement des règles en matière de prêts hypothécaires, le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a finalement accouché d'une souris.

C'est aussi bien ainsi car la bulle immobilière, au Canada, n'a absolument rien d'une montagne.

S'il est vrai qu'il y a quelques poches de surchauffe dans le prix des maisons, notamment dans l'ouest du pays, on peut difficilement parler d'un problème généralisé.

Pour la prochaine année, la firme Royal LePage s'attend à ce que le prix moyen d'une maison unifamiliale au Canada augmente d'environ 3,5 %.

Rien pour se mettre à paniquer. Et, surtout, rien de comparable à la situation qui prévalait aux États-Unis en 2007, lors du début de la crise des subprimes.

À défaut de bulle, le gouvernement fédéral avait laissé s'échapper toutes sortes de ballons peu avant Noël. Il était question d'exiger que le dépôt initial lors de l'achat d'une résidence soit haussé de 5 % à 10 % et que la période d'amortissement soit réduite à 30 ans au lieu des 35 actuels.

La première mesure, si elle avait été retenue, aurait constitué une barrière

pour les premiers acheteurs. En effet, les jeunes ménages, au bas de l'échelle des salaires et parfois avec un début de progéniture, auraient eu beaucoup de difficulté à accumuler les 20 000 ou 25 000 \$ requis pour acheter une très modeste première maison.

Ce scénario n'a heureusement pas été retenu par Ottawa. Avec raison car le principal problème n'est pas dans le dépôt initial qui doit être exigé. Il est bien davantage du côté de la capacité de faire ses paiements hypothécaires sur une longue période.

En optant pour le test du taux d'intérêt sur un terme de cinq ans, le fédéral a pris la bonne décision. En effet, en cette période de taux d'intérêt extrêmement bas, les premiers acheteurs avaient une illusion de richesse. D'autant plus que les banques utilisent des ratios beaucoup trop larges

pour évaluer la capacité d'un ménage à faire face à ses paiements mensuels.

Dorénavant, un acheteur devra faire la preuve qu'il est capable d'assumer des remboursements hypothécaires calculés au taux courant pour un terme de cinq ans. En utilisant ce critère, on évitera de prêter à des ménages au budget trop serré pour absorber l'augmentation prochaine des taux d'intérêt.

Cette mesure aurait toutefois dû s'accompagner de ratios un peu plus sévères pour évaluer la capacité d'un ménage de supporter des dettes. En effet, on n'a pas changé la règle voulant que les paiements sur une maison (incluant les taxes et le chauffage)

ne dépassent pas 32 % du revenu brut d'un ménage.

Ce ratio utilisé par la SCHL pour assurer un prêt ainsi que par les banques est une vue de l'esprit. Il est fondé sur le revenu avant impôt et a pour effet de gonfler la capacité financière des acheteurs au-delà de ce qui devrait être financièrement

raisonnable.

Une enquête de ma collègue Marie-Eve Fournier avait montré, il y a quelques années, que le recours à ce ratio faisait en sorte que les gens achetaient des maisons dont le prix était nettement au-dessus de leurs moyens. C'est comme s'ils ne travaillaient que pour payer leur maison et n'avaient à peu près aucune autre activité. Cela ne tient pas debout.

La réforme du ministre Flaherty aurait dû s'attaquer aussi à ce bout du problème, qui contribue à faire grimper le prix des maisons.

Quant aux autres mesures annoncées par Ottawa, elles ne devraient pas changer grand-chose dans la vie de la très large majorité des gens. Ceux qui veulent acquérir des immeubles pour spéculer devront faire un dépôt de 20 % plutôt que de 10 %. Et ceux qui veulent utiliser leur maison comme guichet automatique, en la refinançant, ne pourront dépasser 90 % de la valeur au lieu de 95 %. Rien pour déchirer sa chemise.

En somme, toute cette affaire aura fait bien davantage de bruit qu'elle ne causera de problèmes au marché immobilier canadien.



LE BLOC force pour le renforcement de la loi

Deux bandits à cravate, Vincent Lacroix et Earl Jones, ne pourront sortir de prison au sixième de leur peine si le Bloc québécois réussit à faire adopter en mars, à la reprise des travaux parlementaires à Ottawa, un important projet de loi en matière de justice.

Yvon Laprade

laprade@ruefrontenac.com

« En une seule journée (de travaux parlementaires), la Chambre des communes pourrait ainsi abolir les dispositions qui permettent actuellement aux criminels à cravate d'être libérés au sixième de leur peine », a réagi mardi le député de Joliette et leader parlementaire du Bloc québécois, Pierre Paquette.

« Mais pour cela, encore faudrait-il que le gouvernement conservateur sorte de sa partisanerie et accepte de

travailler avec l'opposition dans l'intérêt des victimes et de la population », a-t-il indiqué.

Il rappelle que le projet de loi C-434, déposé par le porte-parole du Bloc québécois, Serge Ménard, à la mi-septembre 2009, vise principalement l'abolition des dispositions permettant aux escrocs du monde de la finance de sortir de prison après avoir purgé le sixième de leur sentence.

Jusqu'à présent, les conservateurs de Stephen Harper se sont opposés à l'adoption rapide de ce projet de loi, à toutes les étapes, afin d'appliquer cette mesure rapidement.

Le député de Joliette estime que le projet de loi pourrait être adopté en une seule journée et s'appliquer tant à Earl Jones qu'à Vincent Lacroix.

Earl Jones, le soi-disant planificateur financier du West Island, a été condamné lundi au palais de justice de Montréal à purger une peine de 11 ans pour avoir volé 150 investis-

seurs pour un montant de 50 M\$.

Vincent Lacroix, ex-PDG de Norbourg, purge une peine de 13 ans pour avoir floué 9 200 investisseurs dans une fraude de 130 M\$.

Le procès des cinq coaccusés, les anciens collaborateurs de Lacroix, a avorté il y a un mois. Un nouveau procès pourrait avoir lieu à l'automne 2010.

22 mois

« De concert avec les victimes de crime économique, nous estimons que, trop souvent, les condamnations, même sévères, ne découlent que sur des emprisonnements de quelques mois », constate Pierre Paquette.

C'est ainsi que Earl Jones pourrait retrouver la liberté après 22 mois derrière les barreaux, ce qui scandalise ses victimes et la population en général.

Vincent Lacroix serait libre

Bandits à cravate



comme l'air en 2011 si la loi n'est pas modifiée.

« C'est pourquoi nous redemandons la procédure d'approbation accélérée pour notre projet de loi qui vise à éliminer cette disposition », précise le député de Joliette.

Or, le projet de loi que devait déposer l'automne dernier le gouvernement tory pour punir plus sévèrement les criminels à cravate n'a jamais été ramené à la Chambre des communes, en raison de la prorogation imposée par le premier ministre.

« Stephen Harper a fait mourir ce projet de loi au feuillette », déplore le député bloquiste.

Dédé à travers les brumes et Grande Ourse dominant la course aux Jutra

C'est le film biographique **Dédé à travers les brumes** qui, avec dix nominations, part favori à la 12^e Soirée des Jutra, qui aura lieu le 28 mars prochain. Le thriller fantastique **Grande Ourse** : la clé des possibles et le drame **Polytechnique** suivent avec respectivement neuf et sept mentions.



Biopic musical de Jean-Philippe Duval sur le parcours artistique du défunt leader des Colocs, Dédé Fortin, **Dédé à travers les brumes** a décroché ses dix nominations autant dans les catégories phares (meilleur film, meilleure réalisation, meilleur scénario, meilleur acteur) que dans les catégories dites techniques (meilleure direction artistique, meilleure musique, meilleurs costumes).

Polytechnique, drame choc de Denis Villeneuve relatant la tuerie du 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, a également été retenu dans les catégories meilleur film et meilleure réalisation, mais a curieusement été ignoré pour son scénario (écrit par Jacques Davidts). L'excellent **Maxim Gaudette** (qui campe le tireur fou) est le seul acteur du film à avoir obtenu une mention.

Quant au troisième grand favori, **Grande Ourse** : la clé des possibles, il faut souligner que à part pour **Fanny Mallette** (en nomination pour le prix de la meilleure actrice de soutien), il est en lice surtout pour des prix techniques (meilleure direction artistique, meilleur montage, meilleure direction photo, etc.).



Dédé à travers les brumes.

PHOTO MARTIN BOUFFARD

Les finalistes pour la grande fête du cinéma québécois, qui sera animée cette année par Patrice L'Ecuyer, ont donc été dévoilés mardi matin au Monument-National.

Rappelons que cette 12^e édition des Jutra sera marquée par un important changement dans son système de votation. En effet, contrairement aux années précédentes, où les finalistes des différentes catégories étaient choisis par l'ensemble des pairs de chacune des disciplines, c'est cette fois-ci un jury formé de 18 professionnels du milieu (dont notre ex-collègue Louise Blanchard) qui a sélectionné les candidats dans les 15 catégories reliées aux longs métrages de fiction. De plus, pour la première fois cette année, chaque catégorie comprend cinq finalistes (plutôt que quatre dans le passé).

Cela donne forcément une chance à des films méconnus qui auraient peut-être été négligés dans l'ancien système de votation. Par exemple, **Before Tomorrow**, de Marie-Hélène Cousineau et Madeline Piujuq Ivalu, qui s'illustre avec quatre nominations (dans notamment les catégories de meilleur film et de la meilleure réalisation), ou **Je me souviens**, le plus récent film d'André Forcier, qui obtient pas moins

de six nominations (dont une pour son scénario).

Mais mis à part ces deux exemples, on constate que le nouveau jury est tombé dans les mêmes pièges que les votants les années précédentes en favorisant les titres plus populaires au détriment de films plus underground, qui auraient pourtant mérité d'être reconnus. On pense notamment à **Demain**, de Maxime Giroux, ou **Lost Song**, de Rodrigue Jean, selon nous deux des meilleurs longs métrages québécois de 2009.

Aucune mention non plus pour **Carcasses**, de Denis Côté, pourtant un des films québécois qui a le plus voyagé dans les festivals internationaux au cours de la dernière année.

En revanche, le jury a eu le courage d'écarter de la course **De père en flic**, le film le plus populaire de l'année au Québec avec des recettes de plus de 10 millions de dollars. La comédie d'Émile Gaudreault n'a obtenu que deux nominations : meilleur acteur (Michel Côté) et meilleur acteur de soutien (Rémy Girard).

Xavier Dolan nommé quatre fois

Outre **Dédé à travers les brumes**, un seul autre long métrage a réussi

le triplé film-scénario-réalisation, soit **J'ai tué ma mère**, le film québécois le plus célébré dans le monde en 2009. Son réalisateur, le jeune Xavier Dolan, voit même son nom parmi les finalistes de quatre catégories : meilleur film (à titre de producteur), meilleur réalisateur, meilleur scénario et meilleur acteur. Un exploit. Son actrice principale, Anne Dorval, est aussi citée.

1981, la comédie dramatique autobiographique de Ricardo Trogi, réussi également très bien avec cinq nominations et dans certaines des plus prestigieuses catégories : meilleur film, meilleure réalisation, meilleur acteur (le jeune Jean-Carl Boucher) et meilleure actrice de soutien (la surprenante Sandrine Bisson).

Parmi les autres titres les plus souvent nommés, mentionnons **The Timekeeper**, de Louis Bélanger (cinq mentions) et **Cadavres**, d'Érik Canuel (quatre mentions). **Les Doigts croches** et **5150**, rue des Ormes récoltent chacun trois nominations.

La Donation, dernier volet de la trilogie de Bernard Émond sur les vertus théologiques (après **La Neuvaine** et **Contre toute espérance**) a obtenu des mentions pour son scénario, son actrice principale (Élise Guilbault) et sa direction photo (Sara Mishara), mais a étonnamment été ignoré dans les catégories de meilleur film et meilleur réalisateur.

Quarante-neuf longs métrages de fiction étaient éligibles aux Jutra cette année. Sur le lot, vingt ont obtenu au moins une nomination.

Enfin, soulignons que l'organisation des Jutra a commis une belle bourde dans les documents remis aux journalistes. On pouvait y lire que **Normand D'Amour** était en nomination pour le prix du meilleur acteur de soutien pour son rôle dans **Suzie**. Or, **D'Amour** n'a jamais jouée dans **Suzie**. Il aurait plutôt fallu lire **Normand Daneau**. Oups... L'erreur a été corrigée une heure plus tard.

HOCKEY MASCULIN

Iginla et Heatley ont sonné la charge

Après avoir eu besoin d'une période de jeu pour retrouver cohésion et synchronisme, les hockeyeurs canadiens ont ouvert la machine pour écraser l'équipe de la Norvège par la marque de 8 à 0 mardi soir lors de leur entrée en scène au tournoi des Jeux olympiques de Vancouver.



Jarome Iginla, qui a remplacé Patrice Bergeron aux côtés de Sidney Crosby et de Rick Nash à compter de la deuxième période, a marqué deux buts, tout comme Dany Heatley.

Iginla a fait dévier la rondelle sur le dernier but du match, mais ce but a néanmoins été accordé à Rick Nash, ce qui a privé le capitaine des Flames d'un tour du chapeau.

« Crosby est le meilleur joueur au monde et ce fut très plaisant de jouer en sa compagnie, a commenté Iginla. On a éprouvé certains ennuis à se mettre en marche en première période mais plus la rencontre avançait, mieux on jouait en équipe. »

Les autres marqueurs ont été Mike Richards, Ryan Getzlaf, Corey Perry et Nash. Crosby a terminé la soirée avec trois mentions d'aide. Le défenseur Dan Boyle en a obtenu deux.

Soirée facile pour Luongo

Le Canada a bombardé les deux gardiens norvégiens avec un total de 42 tirs, alors que Roberto Luongo a eu une soirée facile, bloquant les 15 rondelles dirigées vers lui. Le gardien des Canucks a néanmoins dû effectuer quelques beaux arrêts durant des situations d'infériorité numérique.

Il faut préciser que cette équipe de la Norvège ne compte aucun joueur de la LNH dans ses rangs. Le Canada n'avait pas affronté les hockeyeurs de ce pays scandinave depuis les Jeux d'Albertville en 1992 et il avait alors remporté une victoire de 10 à 0, avec des joueurs amateurs.

Ça débloque en deuxième...

Après avoir été incapable de déjouer le gardien Pal Grotnes malgré 14 tirs au but en première période, Équipe Canada a inscrit trois buts en deuxième.

Le premier a été marqué durant une attaque à cinq, Iginla y allant d'un bon tir frappé après avoir reçu la rondelle de Crosby.

Heatley a compté son premier but en faisant dévier un tir de Chris Pronger tandis que Richards a saisi son propre retour de lancer après une belle poussée de Bergeron dans les derniers instants d'une situation d'infériorité numérique.

...et ça se poursuit en troisième

À bout de souffle, les joueurs norvégiens n'étaient plus de taille en troisième période et la foule a assisté à des buts de Getzlaf, de Heatley (pendant une attaque massive), d'Iginla, de Perry et de Nash.

Le Canada, qui disputera son prochain match jeudi soir contre la Suisse, montre une fiche de 19-1 lors des parties d'ouverture du tournoi olympique. Sa seule défaite est survenue lors des Jeux de Salt Lake City lorsqu'il avait perdu 5 à 2



Sidney Crosby et Roberto Luongo étaient heureux d'avoir pu amorcer le tournoi olympique du bon pied.

PHOTO REUTERS

contre la Suède.

EN QUELQUES LIGNES : Le jeune défenseur de 20 ans Drew Doughty a vu beaucoup d'action (15:21 minutes) et il a été excellent. Le porte-couleurs des Kings a blessé un joueur norvégien avec une percutante mise en échec

en deuxième période... Brent Seabrook a peu joué (8:46 minutes)... Chez les attaquants, Brenden Morrow n'a été employé que durant 7:50 minutes... Le défenseur Dan Boyle a terminé la soirée avec une fiche défensive de plus 4...

Surf des neiges



PHOTO REUTERS

BOARDERCROSS

Connaissez-vous Maëlle RickOR ?

Maëlle Ricker a un nouveau nom depuis mardi. Il faut maintenant l'appeler Maëlle RickOR !

**RueFrontenac
et Mario Brisebois**

briseboism@ruefrontenac.com

Moins de 48 heures après Alexandre Bilodeau, la Britanno-Colombienne âgée de 32 ans a procuré une deuxième médaille d'or au Canada lors de l'épreuve de boardercross en surf des neiges disputée à la station de Cypress Mountain située dans sa cour.

Menacée de ne pas se qualifier après la première manche, l'athlète de Squamish (entre Vancouver et Whistler) a littéralement explosé en finale pour l'emporter aisément.

Les médaillées d'argent et de

bronze Deborah Anthonez, de la France, et Olivia Nobs, de la Suisse, n'étaient pas dans son sillon à la fin.

« Je ne crois pas encore ce qui m'arrive, surtout de la façon que la journée a commencé », de dire la vedette du jour.

Le brouillard et la neige ont causé une inhabituelle série de chutes, dont celle de la Québécoise Dominique Maltais.

Franchement, on se serait cru à L'heure des quilles tellement ça tombait de partout, ce qui a provoqué moults délais.

La nouvelle madame RickOR a évité le pire en réussissant le troisième temps le plus rapide lors de la deuxième ronde des préliminaires dans une situation de non-retour. Il ne s'agissait pas de son premier retour, ayant subi de multiples opérations dans sa carrière.

Après la loterie, le jackpot...

La gagnante de deux étapes de Coupe du monde cet hiver, dont celle de Stoneham en janvier, a poursuivi en attaque jusqu'à la fin.

« La crainte de rater les éliminatoires m'a fait entrer dans ma bulle », d'expliquer la nouvelle championne olympique qui s'exprime dans un français admirable.

« La foule a été absolument fantastique. Je me sentais transportée par son énergie en finale », a-t-elle précisé.

« Lorsque Vancouver a obtenu la présentation des Jeux en 2003, je croyais avoir gagné la loterie. Aujourd'hui, j'ai remporté le gros jackpot ! », a-t-elle poursuivi.

Au cours de sa carrière, la surfeuse canadienne a totalisé pas moins de 40 victoires.

Le Canada totalise maintenant

cinq médailles aux XXes Jeux d'hiver, soit deux d'or, deux d'argent et une bronze.

Une pensée pour Dominique

Une grande amie de Maëlle Ricker, Dominique Maltais a connu une journée d'amère déception. Après une disqualification en première manche pour avoir happé une porte, la planchiste de Petite-Rivière-Saint-François a été victime d'une chute à mi-parcours lors de son ultime tentative.

Même si elle s'est relevée avec courage pour se rendre au fil d'arrivée, elle savait fort bien que c'était fini.

« La seule ombre de cette inoubliable journée est l'absence de Dominique (médaille de bronze de Turin) à mes côtés au podium », de conclure Maëlle Ricker. Ou plutôt: RickOR !

Ovechkin, la pression et... les queues de castor

Une chronique de SERGE TOUCHETTE | touchettes@ruefrontenac.com

Hockey



PHOTO REUTERS

Le hockey a un pouvoir que la politique n'aura jamais. Lequel, au juste ? Celui de rassembler massivement les Canadiens derrière une seule et même équipe.

À Chibougamau comme à Calgary, les « Go Canada, go ! » retentiront un peu partout au cours des prochains jours alors que s'amorce le tournoi de hockey le plus relevé de l'histoire des Jeux olympiques. La crème contre la crème.

À Montréal, les amateurs ont bien hâte. Faut les comprendre. Ce n'est pas souvent qu'ils ont la chance d'appuyer une équipe qui peut aspirer aux grands honneurs.

Quand un club se bat uniquement dans l'espoir de se tailler une place dans les séries, une équipe capable de gagner l'or pourrait nous inciter, dans un moment d'euphorie, à faire des culbutes dans nos salons. Cela dit, attention à votre télé HD. Un fan excité est parfois un fan à risque.

Ce tournoi mettra en lumière non pas des vedettes en début ou en fin de parcours, mais, pour la plupart, des vedettes offensives dans la force de l'âge. Je pense notamment à Crosby, Nash, Getzlaf, Ovechkin, Malkin, Kovalchuk et autres.

Un penchant pour les Russes

Rarement a-t-on vu un tournoi réunir autant de ténors au sommet de leur art. Ce qui laisse présager un spectacle fabuleux.

Mon choix ? La meilleure défense l'emportera probablement, mais j'ai un penchant pour les Russes.

En raison du trio infernal de Kovalchuk, Malkin et Ovechkin, la version russe du trio canadien Lemieux, Gretzky, Messier qui, dans une autre vie, nous a fait triper bien fort.

Oui, je vois les Russes au sommet du podium. Et tant pis si je me plante.

Au nom d'une époque déjà glorieuse, les Russes ont donc bien des choses à prouver. Cinq ou six équipes ont une chance de gagner l'or.

L'autre jour, Steve Yzerman, le DG d'Équipe Canada, a bien résumé la situation. « Pensez-vous que les Russes tiendront un défilé s'ils gagnent l'argent ?, a demandé Yzerman. Bien sûr que non. Il y a au moins six équipes qui ont les



Nancy Green et Wayne Gretzky ont conclu des cérémonies d'ouverture... interminables aux Jeux olympiques de Vancouver. PHOTO D'ARCHIVES REUTERS

mêmes attentes : l'or. »

Donc, mes choix : La Russie, la Suède et le Canada.

Sans rancune.

Les cérémonies (suite et fin)

Avez-vous aimé la cérémonie d'ouverture des Jeux ?

Je serai franc : après une heure et demie, j'ai décroché. Ces cérémonies, à mon humble avis, sont souvent interminables. C'était vrai à Vancouver, c'était vrai à Turin aussi.

Vrai que le français a occupé une bien petite place. Êtes-vous surpris ?

Rien contre les autochtones et les totems, mais il me semble que le Canada s'entête à projeter une image bien primaire du pays à la grandeur de la planète.

Une image qui n'est pas sans rappeler tous ces magasins qui, à Montréal comme à Québec, vendent des articles-souvenirs tels des mocassins, des chapeaux de fourrure, des mitaines, des tuques, des ceintures fléchées et j'en passe.

Bref, une image jaunée par les années, une image qui correspond mal à la réalité d'aujourd'hui.

Pas étonnant qu'une partie de la planète soit encore sous l'impression qu'un grand nombre de Canadiens habitent sous des tentes.

Le Canada a bien d'autres choses à offrir, notamment une culture différente et diversifiée, qui n'a rien à voir avec les queues de castor.

La pression ? Connais pas

J'ai toujours pensé que la pression était le pain quotidien des plus grands athlètes.

À son tour, Alexandre Bilodeau en a fait la preuve en gagnant l'or dans l'épreuve des bosses, une première pour un athlète canadien dans son pays.

Un exploit peu banal réalisé dans un environnement qui ne faisait qu'ajouter à la pression déjà existante sur le jeune Québécois.

Sous la pression, certains athlètes craquent, d'autres s'éclatent. On a vite compris que Bilodeau appartient à la deuxième catégorie.

Le hockey au féminin

Excusez mon ignorance, mais j'ai été surpris de constater, l'autre jour, que les Chinoises jouaient au hockey. Ben cou' donc !

Oui, un drôle de tournoi que celui du hockey féminin. Un tournoi qui vieillit mal. Mis à part les Canadiennes et les Américaines, les autres participantes ne donnent pas l'impression de le prendre trop au sérieux. On voit encore des scores de 18 à 0 et de 20 à 0.

Domage, car le Canada et les États-Unis ont élevé la barre au fil des ans.

Bah ! On aura sans doute droit à une finale entre le Canada et les États-Unis.

À défaut d'un tournoi équilibré, on assistera à un affrontement classique qui en vaudra le coup d'œil.

À moins que les Chinoises ne nous surprennent !